



27, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
418-852-2356
info@romanpoliciersaintpacome.ca

PRIX SAINT-PACÔME

STATUTS ET RÈGLEMENTS DES PRIX POUR 2018

1. OBJECTIF

Le prix Saint-Pacôme est attribué chaque année par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pour récompenser le roman policier québécois qui s'est signalé par ses qualités, selon les critères établis.

Le prix Saint-Pacôme est un prix offert aux auteurs québécois et à tous les éditeurs. Il ne peut donc être considéré comme un prix exhaustif.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les auteurs des romans proposés doivent avoir la citoyenneté canadienne.

Les membres du conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc., les membres du jury ainsi que les membres de leur famille immédiate (parents, conjoints, enfants, frères ou sœurs) ne sont pas admis.

3. NATURE DE L'ŒUVRE

Les romans doivent être écrits en français (non traduits).

Les romans doivent avoir été édités pour la première fois durant l'année qui précède la remise du prix, peu importe le lieu de publication. C'est la date du dépôt

légal qui fait foi. Ainsi pour la remise du prix à l'automne 2018, le roman devra avoir été édité (première édition) entre le 1^{er} juillet 2017 et le 29 juin 2018. (3^e et 4^e trimestres 2017; 1^{er} et 2^e trimestres 2018).

Les romans doivent être des romans policiers s'adressant à un public adulte. L'appellation *roman policier* doit être comprise selon l'acception la plus générale du terme (récit de fiction dont l'intrigue est soutenue par un suspense), y compris le roman noir et le polar moderne. Le secrétariat du jury se réserve le droit de refuser un roman qui ne correspondrait pas aux normes généralement acceptées de ce que l'on considère d'abord comme un « roman », ensuite et surtout comme un roman « policier » au sens le plus large du terme.

Un roman policier paru en feuilleton ne sera accepté que lors de sa première parution sous forme de livre.

4. JURY ET SECRÉTARIAT DU JURY

Un secrétariat du jury composé de personnes désignées par le conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. est chargé de vérifier les conditions d'admissibilité et de soumettre les romans admissibles aux trois membres du jury.

Un jury de trois personnes de compétence reconnue sera choisi par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pour juger les romans retenus par le secrétariat du jury. Les jurés sont nommés ou renommés chaque année mais ne peuvent cumuler cette charge plus de trois années de suite.

5. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les membres du jury pourront s'inspirer des critères suivants :

- L'originalité de l'œuvre (originalité et impression d'ensemble).
- L'intrigue policière (respect du thème et de l'art du suspense, personnages, dénouement).
- La qualité de la langue (vocabulaire, syntaxe, style).
- Après lecture et évaluation de tous les textes qui leur seront soumis, dans le délai imposé, les membres du jury auront pour tâche de sélectionner les trois meilleurs romans et de choisir le vainqueur du prix Saint-Pacôme de l'année. Le secrétariat du jury, qui n'a aucun pouvoir de décision, agira, le cas échéant, comme modérateur.

(S'il advenait qu'un auteur déclaré vainqueur refuse le prix, celui-ci ne pourra être attribué par défaut à un des deux autres finalistes. Le conseil d'administration de la

Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pourra décider d'expliquer cette situation en conférence de presse ou par communiqué de presse.)

6. ENVOI DES TEXTES (DÉLAIS ET ADRESSE)

Le roman doit être envoyé en **six (6) exemplaires** par les maisons d'édition ou par les auteurs, **de préférence durant le trimestre de parution**, entre le 1^{er} juillet 2017 et le 29 juin 2018 au plus tard, à l'adresse du Secrétariat de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. :

Prix Saint-Pacôme

27-E, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

Les œuvres parues au 2^e trimestre 2018 seront acceptées au plus tard jusqu'au 13 juillet 2018, sous réserve du jury d'en reporter la candidature pour le prix 2019. Le cachet de la poste fait foi de la date d'expédition.

L'envoi des exemplaires demandés constitue l'inscription au prix Saint-Pacôme. Il n'y a donc pas de formulaire spécifique à remplir pour s'inscrire.
--

Le secrétariat du jury enverra un accusé réception à l'expéditeur par courriel.

7. PRIX ATTRIBUÉS

La Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. remettra chaque année au vainqueur désigné par le jury le **prix Saint-Pacôme**, accompagné d'une bourse de 3 500 \$ (trois mille cinq cents dollars), ainsi que le trophée attaché à ce prix.

La Société remet en outre le **prix Jacques-Mayer du premier polar** à l'auteur ayant écrit un premier roman policier (nonobstant d'autres genres ayant paru auparavant) qui aura fortement impressionné le jury.

Le prix Jacques-Mayer est accompagné d'une bourse minimale de 500 \$ (cinq cents dollars) et du trophée qui y est rattaché.

8. REMISE DU PRIX SAINT-PACÔME

La remise du prix Saint-Pacôme a lieu à Saint-Pacôme lors d'un gala, entre le 15 septembre et le 15 octobre de chaque année.

Si, une année, la qualité des romans présentés ne justifie pas la remise du prix Saint-Pacôme ou du prix Jacques-Mayer, la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. se réserve le droit, sur recommandation du jury, de refuser de décerner ce prix pour cette année-là.